

Année académique 2020 - 2021

Domaine Sociale

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél: +32 (0) 69 89 05 06 Fax: +32 (0) 69 89 05 04 Mail: social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE214 Communication: Journalisme							
Code	SOCM2B14	Caractère	Obligatoire				
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2				
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h				
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Michel PAQUOT (michel.paquot@helha.be)						
Coefficient de pondération		30					
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise

- à un approfondisseent de la connaissance du métier de journaliste
- à développer l'esprit critique
- à la rédaction de différents types d'articles

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 Établir une communication professionnelle
 - 1.1 Maîtriser la langue française écrite et orale requise par les professions visées
- Compétence 2 Interagir avec son milieu professionnel
 - 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
 - 2.2 Connaître et utiliser les techniques inhérentes aux professions visées
 - 2.3 Établir et respecter des conventions
- Compétence 3 Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable
 - 3.1 Identifier et s'approprier les valeurs et les règles déontologiques propres à chaque métier de l'information et de la communication
- Compétence 4 Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture
 - 4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité
- Compétence 5 Informer, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture
 - 5.1 Recourir à diverses sources d'information, les recouper et synthétiser les contenus
 - 5.2 Identifier les publics-cibles et leurs besoins spécifiques
 - 5.3 Sélectionner et vulgariser l'information utile et adaptée au public visé
 - 5.4 Maîtriser les outils de communication oraux, écrits, audiovisuels et interactifs et les codes liés à la communication non-verbale
 - 5.5 Utiliser le langage spécifique du média concerné pour assurer le traitement et la diffusion de l'information
 - 5.6 Utiliser les différentes techniques d'écriture liées à l'information et à la communication

Acquis d'apprentissage visés

Ce cours de journalisme vise principalement à l'acquisition et au developpement d'un esprit critique.

- À travers la présenation de l'état des lieux du journalisme aujourd'hui: concurrence des réseaux sociaux et impact sur la démocratie, fake news, complotisme, fact-checking.
- À travers un aperçu des différentes fonctions du métier de journaliste, principalement comme contre-pouvoir (4ème pouvoir)
- Par le biais du compte-rendu d'une conférence de presse,
- de l'écriture de la critique d'une oeuvre d'art (film, pièce de théâtre, roman)
- de l'apporche du fait divers sous différents angles.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM2B14A Journalisme 2 30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM2B14A Journalisme 2 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2020-2021 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).



Année académique 2020-2021

Domaine Social

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél: +32 (0) 69 89 05 06 Fax: +32 (0) 69 89 05 04 Mail: social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Journalisme 2							
Code	23_SOCM2B14A	Caractère	Obligatoire				
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2				
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h				
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Michel PAQUOT (michel.paquot@helha.be)						
Coefficient de pondération		30					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

2. Présentation

Introduction

Apprendre à écrire un article journalistique: titraille, chapeau, accroche, chute.

Rédaction d'articles de différents types: résumé, compte-rendu, reportage, critique, portrait, interview.

Donner un aperçu de l'histoire du journalisme et présentation de quelques journalistes importants.

Panorama de la critique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

De réaliser une interview et de la rédiger, d'écrire un portrait, une critique, un compte-rendu, de faire une synthèses sur un même thème.

Approfondir des notions brièvement abordées en Bloc 1 (par exemple la notion du 4ème pouvoir) Connaître l'histoire du journalisme et quelques grands journalistes du XXe siècle dont les articles peuvent encore servir d'exemples.

Connaître le journalisme culturel (critique, portrait, interview) Développer l'esprit critique Apporter de la culture générale Améliorer son écriture par le biais de travaux pratiques

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Evolution du métier de journalisme et analyse regard ambivalent porté à son encontre Notion de contre-pouvoir et de 4ème pouvoir Histoire de la presse écrite en Belgique et en France Présentation de quelques journalistes importants du XXe siècle ou contemporains Ecriture journalistique et mots du journalisme écrit Journalisme culturel : présentation et exercices pratiques (autour de la critique, du portrait et de l'interview).

Démarches d'apprentissage

Cours ex-cathedra avec syllabus;

Travaux pratiques d'écriture et suivi personnalisé pour la rédaction de ces travaux.

Dispositifs d'aide à la réussite

Suivi personnalisé pour la rédaction de ces travaux.

Cours basé sur un syllabus avec de nombreux exemples illustrés sur écran.

Ouvrages de référence

Le Journalisme, coordonné par Arnaud Mercier, Les Essentiels Hermès, CNRS Editions, 2009 Erik Neveu, Sociologie du journalisme, La Découverte/Repérages, 2009 (troisième édition) Yves Agnès, Manuel du journalisme, La Découverte/Grands repères, 2008 (deuxième éditions) Serge July, Jean-François Kahn, Edwyn Plenel, Faut-il croire les journalistes?, Editions Mordicus, 2009 Jacques Le Bohec, Dictionnaire du journalisme et des médias, Presses Universitaires de Rennes, 2010 Gabriel Thoveron, Histoire des médias, Seuil, 1997

Frédéric Barbier et Catherine Bertho Lavenir, Histoire des médias de Diderot à Internet, Armand Colin, 2003 Le lynchage médiatique, dirigé par Guy Coq et Charles Conte, Panoramiques, Editions Corlet, 199

Les grands articles de presse, de 1900 à nos jours, Editions Bréal, 2013 Les grands articles qui ont fait l'histoire, présentés par Patric Eveno, Champs Flmmarion, 2011 Tous les recueils d'articles de journalistes dont je parle: Albert Londres, Joseph Kessel, Albert Camus, Georges Simenon.

Supports

Syllabus et notes de cours.

Documents remis pendant les cours et montrés sur écran pendant les cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

<u>Q 1-Q 2</u> Les étudiants sont évalués, d'une part, par leurs travaux remis pendant l'année (70 % des points), d'autre part, au cours d'un examen écrit portant sur le syllabus du cours (30 % des points).

Q3 Examen écrit pour 100 % des points

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	70				
Période d'évaluation			Exe	30	Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).